



Ghana

Le Ghana, en forme longue la république du Ghana, est une démocratie constitutionnelle présidentielle unitaire située le long du golfe de Guinée et de l'océan Atlantique, dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest. Les pays limitrophes du Ghana sont la Côte d'Ivoire à l'ouest, le Burkina Faso au nord, le Togo à l'est, et le golfe de Guinée et l'océan Atlantique au sud. Ghana signifie « roi guerrier » en langue soninké. Le Ghana est divisé en dix régions administratives, elles-mêmes subdivisées en 216 districts.*

La gestion des déchets solides municipaux au Ghana est supervisée par la direction de la Santé environnementale et de l'Assainissement relevant du ministère de l'Assainissement et des Ressources en eau (MSWR). Le cadre juridique relatif à la gestion des déchets solides semble avoir été bien établi, mais mal mis en œuvre en raison d'un défaut d'allocation budgétaire appropriée.

Source : * Wikipédia, Ghana, consulté le 26 mars 2019, <<https://en.wikipedia.org/wiki/Ghana>>

Informations de base

Population*	28,83 millions (2017)
Croissance de la population (% annuel)*	2,2 (2017)
Superficie (kilomètres carrés)*	238 540
Climat**	Tropical
PIB (\$ US courants)*	58,99 milliards (2017)
Croissance du PIB (% annuel)*	8,1 (2017)
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ US courants)*	1 880 (2017)
Principales industries**	Industrie manufacturière, pétrole et gaz naturel, exploitation minière, cacao
Monnaie***	1 USD = 5,09 GHS (Cédi ghanéen) (mars 2019)

Sources : * Banque mondiale, Ghana, consulté le 26 mars 2019, <<https://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=2&country=GHA>>

** Wikipédia, Ghana, consulté le 26 mars 2019, <<https://en.wikipedia.org/wiki/Ghana>>

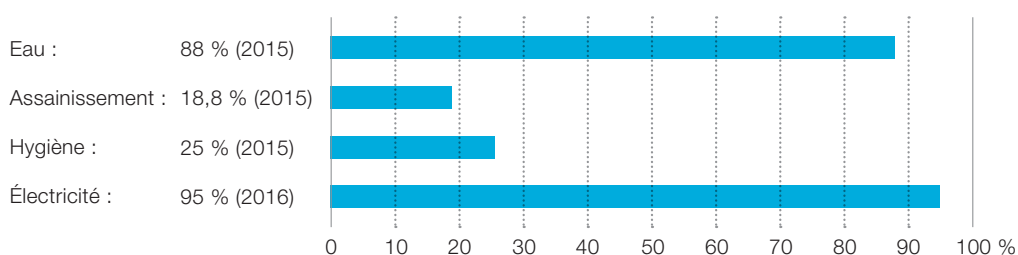
*** Oanda.com

Situation actuelle de la gestion des déchets solides (GDS)

Rubrique	Présentation générale
Système juridique	<ul style="list-style-type: none"> ● Les lois et réglementations relatives à la GDS sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> » Loi n° 490 de 1994 sur l'Agence de protection de l'environnement ; » Règlement de 1999 sur l'évaluation environnementale, LI 1652 ; » Règlement de 2002 sur l'évaluation environnementale (amendement), LI 1703 ; » Loi n° 528 de 1996 sur le contrôle et la gestion des pesticides ; » Règlement de 2005 sur la gestion des substances et produits appauvrissant la couche d'ozone, LI 1812. » Il n'y a pas de loi spécifique sur le recyclage ni pour encourager les énergies renouvelables. » Loi n° 936 de 2016 sur la gouvernance : réglemente l'utilisation des sacs en plastique. » Loi sur les partenariats public-privé (PPP).
Politique/Plan	<ul style="list-style-type: none"> ● Politique d'assainissement de l'environnement, juin 2010. ● Stratégie nationale et plan d'action pour l'assainissement de l'environnement (NESSAP-2010). ● Directives sur la gestion des déchets de soins de santé, 2006.
Système de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ● Ministère de l'Assainissement et des Ressources en eau (MSWR) : <ul style="list-style-type: none"> » Élabore la politique sur l'assainissement de l'environnement, y compris la gestion des déchets ; » Fournit un support technique ; » Assure le suivi et l'évaluation de la réglementation. ● Direction de la Santé environnementale et de l'Assainissement : s'occupe des déchets solides municipaux, des déchets liquides, des eaux usées et des déchets dangereux sous la supervision du MSWR. La direction compte huit employés. ● Ministère du Gouvernement local et du Développement rural : chargé de la surveillance administrative des assemblées municipales. ● Bureau des services du gouvernement local : chargé de la gestion des ressources humaines des assemblées municipales. ● Assemblées municipales : gèrent tous les types de déchets, supervisent et régulent les prestataires de services de traitement des déchets solides, gèrent les contrats de gestion des déchets, appliquent les lois sur les déchets, et contrôlent et évaluent les activités. ● Il y a des activités informelles dans la collecte des matériaux recyclables dans les rues et sur les sites d'élimination.

Rubrique	Présentation générale
Système financier	<ul style="list-style-type: none"> ● Budget alloué à la GDS au sein du budget national : 45 000 USD. ● Taxe sur l'élimination des déchets : aucune. ● Aucune subvention relative à la GDS du gouvernement central aux gouvernements locaux.
Soutien des donateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Il n'y a pas de soutien de donateurs dans le secteur de la GDS.
Améliorations nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Questions financières : établir un financement statutaire pour la gestion des déchets. ● Questions techniques : renforcement des capacités générales du personnel impliqué dans la gestion des déchets à tous les niveaux. ● Questions institutionnelles : disposer d'une institution autonome clairement définie pour gérer les déchets à tous les niveaux. ● Questions juridiques : révision des lois nationales sur la gestion des déchets. ● Questions sociales : législation renforçant l'éducation à l'environnement.

Statut de l'accès aux services de base (en zone urbaine)*



* La définition des services de base est donnée à la page 1 de l'annexe

Quantité de déchets estimée

La quantité future de déchets produits est estimée sur la base de la population urbaine selon trois taux de production de déchets, à savoir 0,5, 0,75 et 1,0 kg/personne/jour.

		unité : millier de personnes			
Population	Année	2015	2020	2025	2030
	Totale	27 583	30 734	33 970	37 294
	Urbaine	14 918	17 626	20 539	23 641

		unité : millier de tonnes/jour			
Quantité de déchets	Taux de production	2015	2020	2025	2030
	0,50 kg/pers./jour	7,5	8,8	10,3	11,8
	0,75 kg/pers./jour	11,2	13,2	15,4	17,7
	1,00 kg/pers./jour	14,9	17,6	20,5	23,6

Quantité de déchets = (Taux de production) x (Population urbaine)

Source pour la Population : United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2018). World Urbanization Prospects : The 2018 Revision, Online Edition. (Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2018). Perspectives de l'urbanisation mondiale : révision 2018, édition en ligne.)

